

5

La vie de l'association

Audience du recteur Gauthier

(4 janvier 1970)

N.D.L.R. — *A la date du 4 janvier, le manuscrit de ce Bulletin étant remis chez l'imprimeur, il ne peut être question de donner le compte rendu de cette audience. Ce sera fait dans le Bulletin n° 278.*

Il paraît cependant intéressant, pour assurer rapidement et complètement l'information de tous les collègues, de publier tous les documents remis, au cours de cette audience, au recteur Gauthier et préparés, avant celle-ci, par le Bureau national et les membres de la délégation (MM. Colmez, Crépin, Hennequin).

P. VISSIO.

Sur les IREM.

1° L'A.P.M.E.P. réclame à nouveau la création d'au moins un I.R.E.M. par académie. Cette implantation doit se faire rapidement car la rénovation de l'enseignement des mathématiques ne sera qu'un leurre dans les académies sans I.R.E.M.

2° Les professeurs participant aux séances de travail des I.R.E.M. doivent obtenir une décharge effective de service; il faut que soient prévus des postes pour permettre leur remplacement et non pas un lot d'heures supplémentaires. Le système actuel est un gaspillage d'énergie et de bonne volonté.

3° Le bénéfice des séances de travail de l'I.R.E.M. doit s'étendre, dans les mêmes conditions, aux maîtres des classes de transition, des classes pratiques, aux maîtres des classes de C.E.S., aux enseignants de C.E.T., de C.E.A., lycées agricoles, etc.

4° Les P.E.G.C. ayant participé aux séances de formation continue des I.R.E.M. doivent être affectés à un poste où ils assurent un enseignement de mathématiques.

5° Les I.R.E.M. doivent être dotés de moyens en personnels suffisants pour leur action dans le premier degré :

- a) pour la recherche;
- b) pour la formation des animateurs de groupes de recyclage des maîtres.

6° L'A.P.M.E.P. proteste contre la non-application de l'arrêté du 22 juin 1970 prévoyant un stage à temps partiel des nouveaux agrégés dans les I.R.E.M.

Sur les programmes.

I. — A la date du 4 janvier 1971, l'A.P.M.E.P. est surprise de constater que les commentaires du programme de Première en vigueur depuis septembre 1970, que les programmes des Terminales et de Quatrième qui entreront en vigueur en septembre 1971 et les commentaires correspondant à ces programmes ne soient pas encore parus officiellement.

L'A.P.M.E.P. demande la parution immédiate :

- 1° des commentaires de Première;
- 2° des programmes et commentaires de Terminales;
- 3° des programmes et commentaires de Quatrième.

II. — L'A.P.M.E.P. prend acte que la Commission ministérielle pour l'Enseignement mathématique a été saisie du problème des classes de Première F, G, H. Elle regrette le retard apporté à l'étude de ce problème qui entraîne pour cette année une rupture entre ces classes et les autres classes de Première; ce qui nuit à l'intérêt des enfants.

L'A.P.M.E.P. demande :

- 1° que les programmes des sections F, G, H (Première et Terminales) paraissent officiellement avant Pâques;
- 2° que la Commission ministérielle mette à l'étude les programmes et commentaires pour les C.E.T. (en 2 ou 3 ans).

III. — La rénovation de l'enseignement mathématique doit être appliquée à tous les niveaux de l'enseignement agricole.

IV. — L'A.P.M.E.P. demande la parution de nouvelles Instructions Officielles pour les classes de perfectionnement, de transition et terminales pratiques, tenant compte de la rénovation de l'enseignement élémentaire et du premier cycle.

V. — L'A.P.M.E.P. demande, pour faciliter l'étude de nouveaux programmes aux élèves qui redoublent, de donner la possibilité aux chefs d'établissements d'organiser un enseignement de soutien (1 h hebdomadaire) pour les élèves de Quatrième et de Terminales.

VI. — L'A.P.M.E.P. souhaite que tout renouvellement de l'enseignement mathématique soit précédé de quelques années d'expérimentation avant d'être généralisé.

L'A.P.M.E.P. demande :

- 1° la continuation de l'expérimentation en Quatrième et Troisième et dans l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire;

2° la mise en route d'une expérimentation en classe de Sixième et dans le second cycle.

VII. — Le programme transitoire du 2 janvier 1970 pour l'enseignement élémentaire impose une modification des épreuves de contrôle pour l'entrée en Sixième et les épreuves du C.E.P.

L'A.P.M.E.P. demande :

1° que l'épreuve arithmétique pour l'entrée en Sixième (cahiers mensuels et examen probatoire) soit adaptée au programme en vigueur;

2° que, conformément aux Instructions Officielles, pour les classes de transition, le C.E.P. soit remplacé par le D.F.E.O.

Animation pédagogique.

I. — L'A.P.M.E.P. constate que les journées d'information sur les programmes de Cinquième et de Première ont eu lieu après la mise en vigueur de ces programmes et non avant la fin de l'année scolaire précédente. L'A.P.M.E.P. dénonce le peu d'intérêt que présente une telle information trop rapide et superficielle.

L'A.P.M.E.P. demande que pour les programmes de Quatrième et de Terminale de véritables stages de plusieurs jours soient organisés avant la fin de l'année scolaire 70-71.

II. — L'A.P.M.E.P. pense que l'idée de travail d'équipe doit présider à toute animation pédagogique et demande que la circulaire du 7 septembre 1970, n° 70-360, soit prolongée à la classe de Quatrième en 1971 et à celle de Troisième en 1972.

L'A.P.M.E.P. demande qu'une information complémentaire sur le programme de Quatrième soit assurée par une série d'émissions radiotélévisées réalisées par la R.T.S., et que tout soit mis en œuvre pour que cette information parvienne aux intéressés.

Pour cela, en particulier, l'A.P.M.E.P. demande que chaque professeur enseignant en Quatrième bénéficie d'une heure hebdomadaire de décharge de service.

III. — Pour permettre dans les classes le travail d'équipe conseillé par les Instructions Officielles du premier cycle, il est nécessaire que l'effectif de chacune soit au maximum de 25 élèves.

IV. — L'A.P.M.E.P. constate l'absence totale pour l'année scolaire 70-71 de moyens nécessaires à la mise en place de la réforme de l'enseignement mathématique à l'école élémentaire, déplore que la circulaire du 4 septembre 1970 contienne un paragraphe niant la nécessité pour les maîtres d'une information mathématique et pédagogique.

L'A.P.M.E.P. demande que cette information soit donnée par des animateurs faisant partie des I.R.E.M. et souhaite un travail cohérent entre les animateurs et les I.D.E.N.

Recrutement et formation des Maîtres.

I. — L'A.P.M.E.P. demande que : le nombre de postes à créer tienne réellement compte des besoins liés à la formation permanente, l'animation pédagogique, l'expérimentation et la recherche.

II. — Les directeurs des I.P.E.S. ont reçu une lettre de M. le Ministre de l'Éducation Nationale datée du 21 octobre 1970 portant sur la création d'I.T.F.P.

L'A.P.M.E.P. pose les questions suivantes :

- A quelle date sortiront les textes officiels?
- Quel sera l'encadrement dans ces I.T.F.P.?
- Le recrutement sera-t-il national ou par université?
- La poursuite pour les impétrants des études universitaires sera-t-elle possible? facultative ou obligatoire?
- Quel titre et quel grade obtiendra-t-on à la sortie?
- Quel rôle jouera l'agrégation?
- Est-ce que la formation des enseignants du premier degré se fera à l'I.T.F.P.?

III. — L'A.P.M.E.P. souhaite que l'on prévoit en s'entourant de toutes les garanties nécessaires :

- la promotion interne;
- un complément de formation pour les professeurs participant à la formation initiale des instituteurs;
- la possibilité pour les P.E.G.C. de section 4 participant aux séances de travail de l'I.R.E.M. de passer en section 3.

IV. — L'A.P.M.E.P. souhaite que :

1° le programme du C.A.P.E.S. 71 soit conforme au programme en vigueur à la rentrée de septembre 71;

2° les divers certificats d'aptitude de l'enseignement du premier degré voient leurs épreuves adaptées aux nouveaux programmes de mathématiques comme cela existe déjà pour le C.F.E.N.